

Peut-on désamorcer les oppositions aux projets de méthanisation, d'irrigation, d'agrivoltaïsme ?

Tn terre-net.fr/social/article/895906/conflits-de-voisinage-lies-aux-projets-agricoles-peut-on-les-desamorcer

Delphine Jeanne

March 12, 2026

Conflits de voisinage liés aux projets agricoles : peut-on les désamorcer ?

Développer son activité économique, en tant qu'agriculteur, passe souvent par un agrandissement, de nouveaux bâtiments, la mise en place d'un plan d'eau, ou d'une unité de méthanisation. Autant d'ouvrages qui cristallisent aujourd'hui les conflits avec les riverains et peuvent décourager les producteurs agricoles. Y a-t-il des leviers pour aborder plus sereinement ces situations ?



Timothée Dufour, Carine Sebi et Antoine Bouzin lors d'une table-ronde organisée au SIA'Pro, au salon de l'agriculture 2026, le 23 février. (©Terre-net Média)

Pourquoi certains **projets agricoles** sont-ils acceptés par les riverains et d'autres non ? « Le rejet s'explique par l'**asymétrie** entre la valeur créée par le porteur de projet, et les inconvénients perçus par les riverains », explique Carine Sebi, professeur d'économie à Grenoble Ecole de Management (GEM), à l'occasion d'un débat organisé au SIA'Pro le 23 février.

Désamorcer certaines idées reçues

Faut-il travailler sur « l'acceptabilité » ? Le terme revêt aujourd'hui une connotation négative, car il renvoie aux modalités de l'action de l'Etat modernisateur, constructeur, un schéma dans lequel « les maîtres d'ouvrages ont déjà la bonne solution et font de la pédagogie pour expliquer aux personnes extérieures à quel point elles se trompent », rappelle Antoine Bouzin, doctorant en sociologie.

En revanche, on peut travailler sur les représentations du monde agricole, estime-t-il. Les projets sont perçus comme « industriels », car « on ne sait plus vraiment quelles sont les normes des activités qui coexistent sur un territoire ». « L'industrie, c'est une concentration de moyens techniques pour produire dans de grandes quantités », il y a un enjeu à expliquer cette réalité, indique-t-il.

Ensuite, l'appropriation des projets par les acteurs du territoire est cruciale, et dépend de différents facteurs. Si l'on prend l'exemple de la méthanisation, « le capital confiance est plus fort si le porteur du projet est un agriculteur plutôt qu'un énergéticien », explique Carine Sebi. Ensuite, la valorisation de déchets existants sera plus facile à faire comprendre par rapport à des cultures dédiées. Enfin, la valorisation de l'énergie produite par cogénération donne du lien et crée de l'économie circulaire, à la différence de l'injection dans le réseau.

Une concertation nécessaire, mais parfois difficile

L'étape de la **concertation** s'avère donc nécessaire, et sa difficulté n'est pas propre au monde agricole. Une petite scierie qui souhaite s'agrandir rencontrera généralement les mêmes obstacles, indique Timothée Dufour, avocat en droit rural.

Plusieurs techniques peuvent être déployées pour favoriser le bon déroulement de cette concertation : **identifier l'ensemble des parties prenantes**, bien communiquer, **limiter l'impact de son projet** (en réduire éventuellement la taille, déplacer l'unité, la diviser en deux parties...), explique de son côté Carine Sebi. Et il est important de « rendre tangibles les bienfaits de l'exploitation », ajoute-t-elle, par exemple en mettant en avant les emplois locaux créés, ou la valorisation des déchets.

« Souvent le voisinage apprend les projets par la presse. Il y a un effort à faire : les occasions de sociabilité, de rencontre dans les villages, on ne les a plus, à nous de les provoquer », constate également Timothée Dufour, pour qui un travail de co-construction, dans la mesure du possible, doit être privilégié, avec un minimum de dialogue. « Je regrette que **les agriculteurs aient parfois une part de responsabilité** dans ces contentieux », poursuit-il, évoquant parfois des

bureaux d'études qui n'ont pas examiné un pan de la loi. « Il y a aujourd'hui un vrai travail, quand on est agriculteur, on doit s'attarder à avoir un projet qui soit béton » et ne pas aller trop vite dans la construction.

Néanmoins, s'il y a toujours eu des conflits de voisinage, « de plus en plus, ce sont des associations départementales, dont l'objet dorénavant est de s'opposer à tous les projets ICPE sur leur territoire », remarque Timothée Dufour, ce qui pose de nouvelles difficultés.

Accepter des évolutions

Enfin, le porteur de projet doit tenir compte de la concertation, ce qui implique que **son projet sera peut-être modifié**. Cela peut générer des frustrations chez les agriculteurs, qui estiment que sur leur exploitation, leur foncier, ils ne voient pas pourquoi ils doivent expliquer ce qu'ils vont mettre en place, souligne Carine Sebi. D'où l'intérêt, aussi, de se faire accompagner. Pour l'économiste, « la concertation est la clé, elle permet d'avoir des profondeurs stratégiques », et elle permet aussi de calmer le jeu.

Aux élus locaux, également, de créer les conditions du dialogue, ajoute de son côté Antoine Bouzin. « **Il faut pouvoir discuter sans se faire insulter** », poursuit-il. « De ce que j'ai vu, quand la concertation a été ouverte aux riverains, ça s'est plutôt bien passé. Des agriculteurs ont par exemple ouvert un site internet pour recueillir les avis, et certains estiment que le processus leur a donné des idées auxquelles ils n'avaient pas pensé », témoigne le sociologue.

Partager